

## BIBLIOGRAPHIE

Danièle IANCU-AGOU (dir.), *Les Juifs méditerranéens au Moyen Âge. Culture et prosopographie.*, Paris, éd. du Cerf, 2010, (coll. Nouvelle Gallia Judaica), 250 p, 4 ill.

Ce recueil qui rassemble neuf communications présentées au séminaire de la Nouvelle Gallia Judaica à Montpellier en 2005-2006 est largement consacré à la Provence et au Comtat. Tony Lévy donne une brève et dense mise au point synthétique sur les sciences dans le monde juif provençal du XII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Judith Olszowy-Schlanger publie deux contrats de mariage en hébreu (ketubbot) d'Avignon et de Carpentras, l'un sans doute de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, l'autre de 1466, reproduits en photographie. Elle les analyse en mettant l'accent sur le formulaire qui les rapproche de documents analogues conservés en Espagne et surtout à Majorque. Danièle Iancu publie et commente le testament d'un juif marseillais de 1483, également reproduit en photographie. Ce testament présente l'originalité d'être intégralement rédigé en provençal (parsemé de quelques termes hébraïques). Il comporte des dispositions intéressantes sur le rituel des funérailles, les legs de charité et comprend quelques legs de livres. Claude Roux met à profit la solide connaissance qu'il a de la société tarasconnaise pour reconstituer les généalogies d'une dizaine de familles juives de cette ville, des médecins en majorité, et mettre en évidence leur horizon matrimonial et leurs relations familiales. Alain Servel complète l'enquête de Danièle Iancu sur les néophytes pour le pays d'Apt et étudie le devenir de sept familles dont les Citran (ou Citrane), bien connus à Aix. L'examen de leurs stratégies matrimoniales montre qu'ils s'insèrent dans le milieu des notables mais aussi qu'ils restent étroitement liés aux autres familles de néophytes à Apt et dans le reste de la Provence.

Noël COULET

\*  
\* \*

Eugène CARRIAS, *Souvenirs de Verdun. Sur les deux rives de la Meuse (1914-1916) avec le 164<sup>e</sup> R.I.* Forcalquier, co-édition C'est-à-dire et Patrimoine du pays de Forcalquier, 2009, 272 p. Présentation et notes d'Emmanuel Jeantet.

Eugène Carrias est mort en 1961 à l'âge de 66 ans. Engagé à 19 ans, grièvement blessé à 21, il a fait une carrière plus que honorable dans l'Armée et s'est fait remarquer par des recherches en stratégie militaire qui l'ont conduit à une thèse de doctorat sur la pensée militaire allemande. Ses « souvenirs », troisième publication de documents relatifs à la Grande Guerre des éditions C'est-à-dire, couvrent donc les deux premières années du conflit. Comme les précédentes, cette publication est rigoureuse : biographie, annexes, appareil critique judicieux, illustration de bonne qualité, bibliographie, index.

Au fond, l'ouvrage diffère sensiblement des *Carnets* de Marcel Rostan, déjà publiés. Il a été visiblement rédigé après coup, en se fondant sur des notes prises au jour le jour. Son côté littéraire est évident : E. Carrias sait raconter, particulièrement le temps de la mobilisation et de l'arrivée sur le front. Ce qu'il gagne sur le plan de l'écriture, il le perd du côté de l'émotion : les combats sont présentés à la manière d'un analyste militaire peu porté à extérioriser ses sentiments. La guerre d'Eugène Carrias n'est pas celle de Marcel Rostan : la différence des parcours avant la guerre y est sans doute pour quelque chose.

Ses écrits ont certainement circulé très tôt. Peut-être ont-ils servi à Jules Romains comme le suggère Emmanuel Jeantet.

Marcel F.-X. EMMANUELLI

\*  
\* \*

Georges KOUTZAKIOTIS, *Cavalla, une échelle égéenne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Négociants européens et notables ottomans.* Istanbul, éd. Isis, 2009, coll. Cahiers du Bosphore, 281 p. Préface du professeur K. Fukasawa, de l'université de Tokyo.

À 120 km à l'est de Salonique, derrière l'île de Thasos, sur la façade maritime de la Macédoine, Cavalla était l'un de sommets d'un triangle commercial, agricole et manufacturier sans en être la clé. Le débouché principal de la région était l'Europe centrale et orientale, ce qui explique l'absence d'étude des activités commerciales maritimes.

L'analyse de ce cas marginal du grand commerce maritime par G. K n'est pas exhaustive puisque la documentation est presque exclusivement française (Venise a fourni quelques compléments). Elle se veut économique en dépit de la quasi-absence de sources directes : l'auteur a disposé en effet d'une documentation à base de correspondances et de mémoires contemporains et d'une abondante bibliographie tournée vers la question du Levant ottoman.

Le plan est classique, logique : l'espace local et régional (55 p.), les ressources agricoles (90 p.), les partenaires (100 p.).

Cavalla était un site fortifié flanqué d'une agglomération commerçante de quelques milliers d'habitants, pourvu d'un mouillage médiocre mais d'un environnement maritime plus favorable (rades, Thasos). Son arrière-pays était fertile, peuplé, traversé par la route de Salonique à Istanbul. Il fournissait des céréales (en fort recul), de l'huile, du coton, du tabac, du riz, du vin.

La lourde réglementation du commerce céréalier, qui avantageait au final les notables locaux, devait être pénalisante, mais l'absence de données chiffrées ne permet à l'auteur que de proposer une vague périodisation et une géographie des sorties. On en dira autant de l'huile.

En forte croissance après 1750 le coton macédonien n'intéresse guère que l'Europe centrale. Le tabac, les peaux, la cire, la soie, l'alun, le vermillon pèsent peu dans le commerce marseillais.

Les pages consacrées aux acteurs de la scène commerciale (Français, étrangers, sujets de la Porte) sont classiques, avec l'évocation des consuls français, des rapports avec la « nation » française de Salonique et le consulat français d'Andrinople, des maisons marseillaises travaillant à Cavalla après 1756. Les uns et les autres devaient opérer dans le cadre d'un système double, à la fois légal (celui des « capitulations », qui ignoraient Cavalla; celui de la législation ottomane; celui de la législation française qui imposait le contrôle de la Chambre de commerce de Marseille) et coutumier (avaries, présents et prêts forcés). L'étude de cette réalité complexe, largement responsable de la fortune puis de la chute de la dernière maison marseillaise présente (Lyon et compagnie), fait l'intérêt principal de l'ouvrage et particulièrement des 27 dernières pages consacrées aux autochtones, à la fois partenaires, concurrents et parasites des négociants marseillais.

Apprécier un tel ouvrage n'est pas chose facile. Même si le titre, « une Échelle », circonscrit étroitement le champ de recherche, on est étonné de certaines lacunes bibliographiques. Mais l'auteur a prévenu: « la liste des sources et la bibliographie comprennent seulement les documents et les ouvrages cités et non tous les documents et les ouvrages consultés ». Et l'éditeur, en exigeant la compression de la thèse, a peut-être fait disparaître la présentation et la critique de la documentation.

Il s'agit d'histoire économique. Pourtant quelle avarice de chiffres! L'auteur n'est pas en cause. Disposant d'une documentation peu satisfaisante, il a fait ce qu'il a pu pour dégager les tendances profondes. Mais c'est dans la préface que l'on trouvera la réflexion économique générale qui s'imposait.

L'apport de cette thèse n'est cependant pas négligeable: la fragilité des positions du négoce européen dans l'espace ottoman accessible a bien été illustrée et expliquée, et la complexité des phénomènes de domination dans l'espace méditerranéen bien perçue.

Marcel F.-X. EMMANUELLI

\*

\* \*

Monique PELLETIER et Louis BERGES (direction), *Voyages en Méditerranée de l'Antiquité à nos jours*. Paris, éd. du CTHS, ACSH Domaine corse, 2008, 495 p.

Pour le 128<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques avait été retenu le thème du voyage au sens le plus large. La répartition des communications en deux parties inégales (pluralité des voyages; voyage et littérature touristique) traduit la difficulté rencontrée par les directeurs de l'ouvrage pour trouver une certaine cohérence aux dix-neuf contributions présentées, des réflexions synthétiques principalement.

Il est possible de dégager plusieurs axes dominants illustrés par dix intervenants. « Littérature et Méditerranée » : on va du voyage culturel en chambre ou sur le terrain au XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle (à grands renforts d'images gravées, le voyageur va voir ce qu'a vu ou pu voir Pausanias) au guide touristique qui valorise la mer et le soleil (textes 19 et 1) et à l'utilisation du thème méditerranéen dans les romans de Gaston Le Roux, d'Albert Camus, de Balzac, de Jules Verne (textes 12,14,15).

« Science et Méditerranée », c'est une réflexion sur la place et le rôle de la Méditerranée tels que les présente la cartographie médiévale, moderne et contemporaine (textes 3 et 4).

« Regards de voyageurs », évocation des témoignages des envoyés officiels, des pèlerins, des simples curieux depuis le XVI<sup>e</sup> siècle (textes 5,6,7).

Les neuf autres participants abordent des domaines variés. On réservera une place à part à la Corse, qui bénéficie de trois analyses particulièrement fouillées et éclairantes de l'insularité où l'on remarque les apports de l'Atlas ethno-historique de la Corse. Le tourisme, au sens étroit du terme, fait l'objet de deux études très différentes, l'une relative à la fin de la prédominance du tourisme d'hiver et au développement d'un processus d'organisation sur la Côte d'Azur, l'autre à une expérience de tourisme populaire en Corse après la seconde guerre mondiale. Enfin quatre contributions qui effleurent le thème du voyage sont inclassables : trois sont historiques et une purement littéraire (le regard des écrivains maghrébins sur la Méditerranée occidentalisée)

Marcel F.-X. EMMANUELLI

\*

\* \*

Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, *Tourrettes-sur-Loup au XVIII<sup>e</sup> siècle. Hérésie et scandale au village*. Nice, Association Histoire et Culture en haute-Siagne, éd. Serre, 2009, 255 p. Préface de Jean Delumeau.

L'auteur est une spécialiste reconnue de l'histoire religieuse. Elle possède en sus le talent de rendre parfaitement accessible au grand public cette difficile discipline. Avec ce livre elle en administre une nouvelle preuve en même temps qu'elle propose une petite leçon de méthodologie en matière d'exploitation de sources limitées, ici des pièces tirées pour la plupart de la série G des archives départementales.

Pour l'essentiel, il s'agit de l'examen de la vie religieuse d'un village au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les cinquante-cinq premières pages sont consacrées à la présentation de la population et à une première approche du phénomène religieux, saisi au travers

d'une étude-modèle des prénoms. L'exercice est limité puisque la source documentaire est un « état des âmes » rédigé en 1673 et non les registres paroissiaux. On y devine un grand attachement à la religion traditionnelle et la présence marginale du protestantisme.

Les cinquante-huit pages suivantes approfondissent l'étude commencée et s'intéressent à l'installation de la réforme tridentine saisie dans la mise en place des confréries que, faute de documents locaux précis, l'auteur évoque par le biais de leur modèle marseillais. Le décor des églises fait la synthèse des deux visages du catholicisme local.

L'ouvrage se termine sur le procès intenté au curé en 1709 pour jansénisme et scandaleuse (les pièces sont reproduites intégralement en annexe). L'auteur y traque, avec les digressions explicatives nécessaires, les signes de la présence du jansénisme, particulièrement en milieu féminin, et des tensions villageoises à base de racontars, de jalousies mais aussi de refus des atteintes à l'ordre matrimonial imputées à l'accusé. Condamné à une année de pénitence et de réflexion dans l'isolement le curé, peut-être simplement attiré par le jansénisme et surtout imprudent, rentre dans le rang.

Une belle démonstration de ce que l'on peut faire avec l'histoire des villages.

Marcel F.-X. EMMANUELLI

\*  
\* \* \*

Maurice MISTRE, *La Légende noire du 15<sup>e</sup> corps. L'honneur volé des Provençaux par le feu et l'insulte*. Forcalquier, éd. C'est-à-dire, 2009, 238 p.

Août 1914. Des éléments du 15<sup>e</sup> corps de la Deuxième armée (général de Castelnu) sont engagés en Lorraine. Ils sont mal équipés, mal nourris, fatigués, non préparés à recevoir le feu de la guerre nouvelle, et les chaînes de commandement et de renseignement fonctionnent mal, alors que le terrain est difficile. En face, une armée allemande alors supérieure dans tous les domaines et bien retranchée. Après de très durs et coûteux combats le 15<sup>e</sup> corps doit décrocher dans une certaine confusion et est ramené à l'arrière. Épisode banal, que *Le Matin*, quotidien bien diffusé, monte en épingle dans des termes que le possible respect de certaines « règles » du discours (en particulier, refus de la répétition) rend étrangement maladroits, déclenchant une polémique qui sera longue à s'éteindre mais qui tiendra peu de place dans l'ensemble des écrits qui, dans les années 1920, vont mettre en cause le haut commandement. Les publications de Jules Belleudy (1916, 1921) paraissaient avoir éclairci l'affaire. Elle a été pourtant reprise par deux fois en 2000. Entre temps Ralph Schorr en a fait dans *La Provence contemporaine* des éditions Ouest-France (1994) une présentation globale, ignorée par l'auteur.

Neuf ans après, cet « enseignant » (?) rouvre le dossier avec un titre passablement étrange (« *l'honneur... volé par le feu* » ??) et en adoptant un ton surprenant par son acidité voire son caractère offensant vis-à-vis de ceux qui lui déplaisent.

La réflexion de M. Mistre se développe apparemment suivant deux axes : dégager le sens caché d'une accusation implicite de lâcheté par absence de patriotisme suggérée ; dégager le 15<sup>e</sup> corps de toute responsabilité dans l'échec de l'offensive française.

Revoyons les faits. L'affaire couvre cinq jours (21-24 août), une cinquantaine d'heures si l'on va de la première déclaration du général Joffre à la publication de l'article signé A. Gervais. Cette question du temps a son importance. Quelles étaient alors les possibilités de contrôler les informations en provenance du front ? Le 21, Joffre annonce l'échec de l'offensive et le repli *ordonné* du 15<sup>e</sup> corps, qui « n'a pas tenu le feu » et « a été cause l'échec » ; le 22 il souligne la violence de la contre-attaque allemande et que « tout le monde a fait son devoir ». Deux communiqués viennent du ministère de la guerre les 21 et 22 : ils ne cèlent pas la réalité, et relativisent l'échec avec raison : il n'y a pas eu d'enfoncement des lignes françaises. Pourtant, l'article paru le 23 ignore le second message de Joffre.

Page 144, M. Mistre avance que Joffre, en renvoyant au ministre la décision d'annoncer l'échec de Lorraine, a cherché à se protéger « en faisant croire qu'un corps d'armée, fût-il provençal, puisse compromettre sa stratégie ». C'est un élément de la thèse du complot destiné à couvrir le commandement qui va parcourir l'ouvrage. Où Joffre a-t-il mis en cause les Provençaux ou des unités précises du corps d'armée ? Peut-on ignorer que seul le gouvernement peut avoir une vision globale et totale de la guerre, qui n'est pas faite que de combats, et que c'est à lui de prendre les décisions d'accompagnement des combats ? Le 22 août le « plan XVII » de Joffre est bloqué : la Belgique a été envahie et les Allemands ont franchi la Meuse, ce qui a mis les trois autres armées disponibles dans l'impossibilité d'appuyer les première et deuxième armées engagées vers les Vosges (les troisième et quatrième armées lancées dans de vaines et épuisantes attaques le 20 se retireront le 23). Face à une telle situation la position de Joffre était logique. Mais cette série d'échecs pouvait inquiéter des personnes qui, à Paris, avaient une vue d'ensemble quoique partielle des événements.

L'article du *Matin* paru le 23 a-t-il pour auteur le journaliste-sénateur Gervais ou le ministre de la Guerre Messimy (p. 151-152) ? « Peu importe », tranche l'auteur qui en une douzaine de lignes expédie les deux hommes dans les poubelles de l'Histoire là où l'on pouvait s'attendre à une analyse serrée des deux protagonistes dont les mobiles restent inconnus, on le verra. Peut-on les chercher dans un second article du même jour, dont l'auteur n'est pas identifié, qui dénonce l'influence de l'antimilitarisme du Midi ? Il n'en est question que p. 167.

Que dit l'article ? Qu'un *incident* (les nuances des communiqués du ministère seraient-elles prises en compte ?) déplorable met en cause le 15<sup>e</sup> corps et plus précisément certaines de ses unités désignées par leurs centres de recrutement ; suivent des considérations sur les soldats provençaux et méridionaux. Plusieurs questions viennent à l'esprit. Quel était le projet de Messimy/Gervais ? Protéger des chefs que le ministre avait fait nommer et donc le ministre ? Gêner Clemenceau, représentant du Var, alors que l'on était à la veille de la conclusion de « l'union sacrée » ? Plus simplement, réaction d'exaspération d'anciens militaires devenus va-t-en guerre écrasés par la succession des mauvaises nouvelles, ramenées à une obsession de l'Alsace-Lorraine, qui pourrait expliquer les précisions de la mise en cause. Cette possible rancœur se manifesterait dans l'étrangeté des formules, et d'abord l'énumération des unités « coupables ». D'où viennent les précisions ? Apparemment ni de Joffre, ni du GQG dont un officier présent à la réunion informelle pour la préparation de l'article aurait démenti l'information donnée dans l'article selon M. Mistre (des auteurs ont

affirmé l'existence de dissensions entre le Ministère et le GQG en matière d'information dès le départ), directement du champ de bataille peut-être. De quoi sont-elles « coupables » ? Cinq termes, expressions ou formules ont été employés dans une gradation peut-être délibérée: « lâché pied » (1), « défaillance » (2), « effets terrifiants de la bataille » (3), « subit affolement » (4), « qualités guerrières » (5). Aux unités mises en cause les 1 et 2; aux « troupes de Provence » les 3 et 4; aux soldats du Midi le 5. Il n'est pas question de « lâcheté » et les 3-4 atténuent les 1-2.

Pourquoi la mise en cause de quatre unités ? M. Mistre y voit la volonté de faire oublier le rôle des 16<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> corps, qui encadraient le 15<sup>e</sup>, et la manifestation d'un « racisme » latent (G. Liens et R. Schorr s'étaient contentés de parler de « stéréotypes »). Dans le premier cas il s'agit d'une pure conjecture. Pour le second, qui serait la mouture du moment d'un phénomène analysé précédemment, l'auteur l'explique par des données politiques récentes, le vote socialiste en Provence, et les débats autour de la loi de trois ans (Il s'attache surtout au côté politique. Or les débats comportaient aussi un volet technique, qui a pu passer pour bien plus révélateur du « mauvais esprit » des Provençaux aux yeux de nombreux gradés: les adversaires de la loi s'étaient prononcés pour une stratégie défensive, à l'opposé de la doctrine qui prévalait depuis un quart de siècle), par les outrances d'un nationalisme exacerbé (on aurait bien aimé connaître la position précise et complète de Maurras). Rien de tout ceci n'est sensible dans le *premier* article du *Matin* mais il n'en est pas de même pour le second.

La diffusion de l'article de Gervais, son impact auraient mérité une étude de presse à l'échelle de la France qui aurait peut-être conforté la thèse sous-jacente de ce livre. Elle a été limitée à quelques feuilles parisiennes, à une de Toulouse et une d'Uzès. Que vaut alors l'affirmation de la p. 162: « la population est profondément choquée par le comportement présumé des soldats provençaux » ? Quant aux témoignages des combattants ils n'ont qu'une valeur documentaire: faute d'une recherche de la position géographique de chacun au moment de l'événement il est impossible d'apprécier la qualité de leurs propos: témoignage visuel, raconter, article de presse ? La remarque vaut pour les pages consacrées à l'écho de l'affaire pendant toute la guerre: où se trouvaient en août 1914 les auteurs des propos rapportés ou quels liens pouvaient-ils avoir avec les combattants du front lorrain ? La réponse, indispensable, est évidemment pour le moins malaisée. Il est donc imprudent de tirer des conclusions définitives.

Le second volet de la démonstration est de portée plus générale puisqu'il s'agit de montrer que le 15<sup>e</sup> corps n'a pas eu de responsabilité particulière dans l'échec de l'offensive (p. 15 à 87, 215 à 221). L'auteur chiffre les pertes, preuve indirecte de la combativité des soldats incriminés; avance que l'échec final ne peut leur être imputé: suivant une formule qui lui est chère et qu'il applique à Joffre ou Castelnau: « c'est pas moi, c'est lui »; rejette tout sur les grands chefs. Mais la démonstration n'a rien de démonstratif. La reconstitution des combats du 20 août (p. 45-55, 68-76, 80-88) n'est minutieuse qu'en apparence: cartographie peu lisible, sans emplacement des unités; minutage très incomplet. Deux responsabilités sont évoquées, celle de Foch qui commande le 20<sup>e</sup> corps et qui lance une offensive éphémère, malgré les ordres, dont l'échec entraîne le recul de l'aile gauche du 15<sup>e</sup> corps (où se trouvent les régiments d'Aix) puis de l'aile droite (régiments d'Antibes, Toulon, Marseille et Digne); celle du 173<sup>e</sup> régiment d'infanterie, qui appartient au 15<sup>e</sup> corps, mais qui ne vient pas de Provence. Or si l'on suit de près le texte de M. M. il n'est pas possible de reconstituer le déroulement minuté précis des combats et, en particulier de dire si, sur un plan

purement technique, descriptif, le premier communiqué de Joffre, qui a joué le rôle de déclencheur, ne résumait pas la situation telle qu'on pouvait la percevoir de l'arrière et alors sans recul. Quant au 173<sup>e</sup> R.I., dont la situation a été particulièrement tragique, on ne voit pas en quoi elle a pu être particulièrement déterminante. La thèse séduisante du complot (« le bouc émissaire », p. 139-148) reste une thèse.

Marcel F.-X. EMMANUELLI

\*  
\* \*

*L'Olivier dans l'Europe méditerranéenne de l'Antiquité à nos jours. Terroir, paysage et économie.* Actes du colloque du CHHAC de 2006, revue *Liame*, Montpellier 2010

Le thème retenu était celui de l'olivier. Treize communications figurent dans ce volume (il y en a eu certainement davantage) et l'avant-propos de Stéphane Durand, d'une grande densité, dispenserait presque d'aller plus avant.

Six communications sont relatives au terroir et au paysage, sept à l'économie. Toutes les époques sont traitées. La Grèce, la France, la Catalogne, le Languedoc, la Provence (médiévale) ont fait l'objet d'études présentées par des chercheurs venus de sept centres universitaires (Montpellier, Toulouse, Aix, Barcelone, Lerida/Lleida, Bari, Corfou).

Certaines sont synthétiques et présentent des bilans généraux (Grèce antique, France, marché international de l'huile d'olive), d'autres s'attachent à des régions (Languedoc, Provence, Catalogne, Crète et Îles Ioniennes), deux enfin se présentent comme des études très ciblées, importantes par leur dimension méthodologique ou par les problèmes généraux qu'elles abordent (toponymie, utilisation d'un livre de raison, côté financier des catastrophes climatiques).

On s'étonne un peu de l'absence de la Provence moderne et contemporaine (présente dans une référence!), où l'olivier a souvent été abordé de manière directe (articles) ou indirecte (thèses publiées ou non des universités d'Aix et de Nice).

Marcel F.-X. EMMANUELLI

\*  
\* \*

Gisèle ROCHE-GALOPINI, *Bourgeois à la campagne. Les domaines avec bastides de Saint-Étienne-les-Orgues*. Forcalquier, éd. C'est-à-dire (coll. Un territoire et des hommes), 2010, 128 p. Préface du professeur André de Réparaz.

Poursuivant son parcours historique très diversifié, madame Roche-Galopini nous offre aujourd'hui cette petite étude sans prétention mais de qualité sur un aspect caractéristique de l'agriculture et de l'architecture rurales provençales saisie dans les

marges septentrionales de l'ancien comté. Il ne s'agit pas vraiment d'écrire une page d'histoire économique mais plutôt de présenter une structure d'appropriation et d'exploitation des terres à travers les données des actes notariés ou les correspondances principalement. Treize monographies plus ou moins développées se succèdent, respectant un même plan : historique, propriétaires, transformations, modalités de l'exploitation. Des photographies souvent significatives viennent en fin de volume.

En ouverture André de Réparaz propose une synthèse de quinze pages remarquables sur le phénomène des bastides en Provence, dans ses dimensions chronologiques et géographiques.

Marcel F.-X. EMMANUELLI

\*

\* \*

Anna POURADIER DUTEIL-LOIZIDOU, *Consulat de France à Larnaca. Documents inédits pour servir à l'histoire de Chypre*. T. VI (1709-1710), Nicosie, Centre de recherche scientifique, 2009, 371 p., V tabl., index. (Coll. *Sources et études de l'histoire de Chypre*, LX).

Depuis 1991, Madame Anna Pouradier Duteil-Loisidou poursuit la précieuse édition des documents relatifs au consulat français de Larnaca. Le dernier volume paru porte sur les années de détresse, 1709-1710. Précédé par une riche introduction sur la conjoncture méditerranéenne et chypriote au cours de ces deux années et sur les principaux aspects de la vie de cette échelle, il réunit 92 documents extraits principalement des Archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, mais aussi, dans une moindre mesure, des Archives nationales de France (séries « Affaires étrangères » et « Marine »), des Archives du ministère des Affaires étrangères (séries « Correspondance Politique - Turquie » et « Mémoires et Documents - Turquie ») et du Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Dus pour la plupart au consul et aux membres de la Nation française de Larnaca, ils sont parfois heureusement complétés et éclairés notamment par des lettres de la Chambre de Commerce de Marseille et de Pontchartrain et des annexes reproduisant les états des dépenses extraordinaires du consulat (*cf.* p. 219-226), sept différents inventaires après décès (*cf.* p. 229-290), deux comptes très précis de la Nation française à Chypre pour les années 1709 et 1710 (*cf.* p. 291-332) et près d'une dizaine de délibérations de la Chambre de Commerce de Marseille et des ordonnances et règlements divers.

Les sujets abordés dans une grande partie de ces pièces portent au cours de ces deux années sur diverses questions qui relèvent de la vie interne du consulat de Lanarca. Un certain nombre est suscité par des querelles entre les membres de l'administration, comme celle qui oppose le premier député de la nation française au chancelier (p. 134) ou celle qui met aux prises deux candidats au poste officiel de chirurgien (*cf.* p. 198 et 210), ou encore celle qui tend les rapports entre deux communautés religieuses, celles des capucins et des observantins, pour des droits de sépulture, au grand dam du consul qui les trouvent « raides » sur leurs privilèges ou prétentions (*cf.* p. 60). D'autres sont liées aux conséquences entraînées par la dispari-

tion de membres importants du consulat : celle du chancelier Barthélémy Pistre, survenue le 3 avril 1710 (*cf.* p. 140 et 145) et celle du consul, François Luce, le 20 août 1710 à Tripoli de Syrie (*cf.* p. 183), provoquant des tensions entre les prétendants à leur succession. Plus généralement, ces sources témoignent de la conscience qu'a le consulat de Chypre des difficultés croissantes auxquelles il doit faire face.

Il ne peut en effet ignorer les exigences des autorités ottomanes avec lesquelles les relations se compliquent en raison de leur renouvellement de plus en plus fréquent sous le règne d'Ahmed III. D'autant que Chypre n'étant plus un *pachalik*, son gouverneur réside désormais à Constantinople et envoie à sa place un *musselem*, c'est-à-dire un percepteur de taxes, qui entre septembre 1709 et avril 1710 a changé trois fois (*cf.* p. 146-148). Par ailleurs, malgré l'espoir de sa prochaine reprise, la réduction à peu de choses du commerce de Chypre pèse de plus en plus sur la vie de la Nation française. Au début de l'année 1709, le consul présente ainsi la situation : « La misère des gens du pays ruinés par les concussions des pachas d'un côté, et le dérangement du commerce général dans une guerre si rude, font que celui de cette isle est diminué tres-considerablement sans espoir de retour, ne se consumant ici que très peu de marchandises de Chrétienté, et les terres restant incultes » (*cf.* p. 50-51). En novembre, la disette en blé y est si grande que le consul pense que sous peu il y sera aussi cher qu'à Marseille (*cf.* p. 118). À la guerre, que rappelle de temps en temps l'annonce du passage à quelques encablures de convois anglais et hollandais, s'ajoutent les plaies fréquentes des contrées levantines : les sauterelles ravagent l'île depuis 1706 (*cf.* p. 79) et les fièvres n'épargnent pas la population (*cf.* p. 81 et 177-178) qui vit à la moindre hausse de la mortalité sous la menace de la peste (*cf.* p. 160). On comprend alors que la colonie française à Chypre ne se développe pas au cours de ces années et que son consul espère un autre poste (*cf.* p. 134).

Tout y est difficile, principalement, communiquer rapidement avec la métropole et obtenir de la Chambre de Commerce de Marseille les fonds nécessaires à la vie de l'échelle. Le 12 avril 1709, seulement, le consul accuse à Pontchartrain réception de ses lettres qui lui avaient été adressées successivement les 6 juillet, 14 novembre et 5 décembre 1708 (*cf.* p. 60). Quant au concours financier vital de la Chambre de Commerce de Marseille, le consulat ne peut plus compter sur lui. Ce corps, selon la définition de Charles Carrière, « permanent, laborieux, représentant l'ensemble des négociants et employant toute son activité à en défendre les intérêts », est alors incapable d'envoyer les fonds nécessaires au point qu'en août 1709, Pontchartrain lui ordonne, afin qu'elle ne s'endette davantage, de suspendre tout paiement sauf les appointements consulaires (*cf.* p. 85) ce qui ne calme pas les craintes du consul de se retrouver prochainement sans solde. La nation française à Chypre a bien conscience qu'elle doit faire face à des difficultés croissantes qui rendent ses conditions de vie de plus en plus défavorables.

L'ensemble des sources publiées dans ce volume confirme en ces premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle la détérioration de l'économie chypriote et la quasi-incapacité de la Chambre de Commerce de Marseille à assumer l'une de ses plus importantes fonctions, l'administration générale du commerce du Levant et de la Barbarie.

Ce sixième volume présente le même soin apporté à la publication des documents que les précédents : chacun étant introduit par une analyse et une présentation diplomatique et enrichi de notes explicatives biographiques et institutionnelles qui en éclairent le sens. Enfin, l'index et un glossaire en font un excellent instrument de travail. Souhaitons que les volumes suivants de cette série de documents paraissent le